Un LIVRE BLANC pour LA FORÊT USAGÈRE

Fiche projet au 30 avril 2025

Pourquoi ce projet ?

Depuis l'incendie de 2022, la forêt usagère est en crise. Il faut accompagner les dynamiques naturelles, reconstruire, mais aussi repenser son avenir. Or **rien n'est simple** : usages historiques, statut unique en France, absence de revenus forestiers, fragilité écologique, demandes sociétales…

👉 Le **Livre Blanc** est un projet collectif pour :

- Construire une vision partagée à 30 ans entre propriétaires, usagers et institutions ;
- Orienter les choix : développement durable, prévention incendie, paysages, usages… ;
- Clarifier les rôles et responsabilités pour la gestion future du massif ;
- Définir ensemble les règles d'usage de la Caisse Syndicale, dédiée à la reconstitution du massif (Transaction de 1917).

Comment allons-nous le faire ?

👷‍♀️ Le cabinet chargé de la mission

TN+ mobilise des paysagistes, médiateurs, experts forestiers et juristes, pilotés par son Chef de projet : Jean-Christophe Nani, un enfant du pays et expert de grands projets d'aménagement.

🧭 3 grandes phases

1. **Diagnostic partagé** : consultation de tous les acteurs, ateliers de concertation, terrain, cartes, mémoire collective.
2. **Scénarios d'avenir** : différents modèles forestiers, usages, gouvernance.
3. **Choix d'une direction commune** : rédaction d'un Livre Blanc, voire projet de Transaction.

Le tout piloté en concertation par un **Comité de Direction** réunissant Propriétaires, Usagers et parties prenantes dans l'avenir de la forêt.

📅 Calendrier prévisionnel

- **Juin – automne 2025** : phase 1 (diagnostic et enjeux partagés)
- **Automne 2025 - printemps 2026** : scénarisation et débat
- **Été 2026** : formalisation du Livre Blanc final

💶 Budget et financement

- **Budget total** : 150 000 € TTC
- **Financement** : sur les intérêts de placement, le capital de la **Caisse Syndicale**, 1/6e de la vente des bois incendiés, est intégralement dédié à la régénération (Transaction de 1917).

👆 Aucun coût supplémentaire pour les propriétaires.

🤝 Qui pilote ?

- **Les Syndics Généraux** des Propriétaires et Usagers sont Maître d'ouvrages délégués
- **Les Maître d'ouvrages** sont :
  - Syndicat des Propriétaires
  - Maires de La Teste et de Gujan-Mestras
- Un **Comité de Direction** réunissant :
  - les Maîtres d'ouvrage
  - les Présidents de l'ASL et de l'ASA DFCI
  - Possibilité d'Experts invités

👆 Ce Livre Blanc n'est **ni un règlement**, ni une obligation :
C'est un **outil d'aide à la décision**, pensé collectivement, pour garantir que la forêt usagère traverse le XXIe siècle sans perdre son âme.